



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°98_CC_2023_CCDS

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GYM-PLAISIR »

Séance du 22 septembre 2023

Date de convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Véronique JACARIA, Françoise BRUNO FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Céline ZULEMARO,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Yves VANG à François RINGUET,
Jean-Etienne ANTOINETTE à Francine GANE,
Eliette BEAUFORT à Michel-Ange JÉRÉMIE,
Valéria COELHO MACIEL JULLERAT à Candida MARTINEZ,
Johanna HORTH à Sylvio BOCAGE,
Diana JAMES à Céline RÉGIS,
Frédéric LLADERES à Jean-Raymond HORTH,
Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET,
Célia TARQUIN à Loriane DECHESNE,

Absente excusée :

Rosange CARENE,

Absents non excusés :

Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« GYM PLAISIR est une association active depuis février 2002 qui encourage la pratique d'exercices physiques dans un esprit de détente et d'amusement. L'objectif est de rendre l'activité physique attrayante et accessible à un large public, en éliminant la pression liée à la compétition.

L'association met l'accent sur les aspects ludiques, récréatifs et sociaux de l'activité physique, favorisant ainsi une expérience agréable et satisfaisante pour les pratiquants.

L'association GYM PLAISIR a pour projet de promouvoir le bien-être global, tant sur le plan physique que mental. Les exercices proposés peuvent inclure des activités de renforcement musculaire, d'assouplissement, de relaxation et de respiration pour favoriser une meilleure santé physique et émotionnelle. La finalité du projet est une approche positive et inclusive permettant de rendre l'exercice accessible et agréable à tous.

Ainsi, pour mener à bien son projet l'association GYM PLAISIR a adressé en mars 2023 un dossier de demande de subvention à la CCDS et sollicite une aide de 4 000,00€ (quatre mille euros) afin d'assurer une animation sportive dans les différents quartiers de Kourou dans un premier temps et ainsi se faire connaître du public.

Grâce à cet accompagnement financier, la CCDS contribuera à une cohésion entre les différentes communautés dans la pratique de la gymnastique.

Le budget de l'association est composé principalement de subventions et des cotisations de ses adhérents, et s'élève à 13 500€.

La commission mixte culture et sport qui s'est réunie le 16 mai 2023 a émis un avis favorable à la demande adressée par l'association GYM PLAISIR, minorant toutefois le montant de la subvention à la somme de 2 000€ (deux mille euros).

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000€ à l'association GYM PLAISIR. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la demande de l'association « GYM PLAISIR » du 31 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte culture et sport du 16 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une subvention de 2 000€ (deux mille euros) à l'association « GYM PLAISIR » afin de lui permettre de mener à bien ses projets visant à la promotion d'une pratique de la gymnastique axée sur le plaisir, la convivialité et le bien-être physique et mental pour un public diversifié.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE : Nombre de conseillers en exercice : 35 Quorum : 18 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de procurations : 09 Nombre de votants : 31 Pour : 29 Contre : 00 Abstention(s) : 02
--

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 22 septembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231004-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-10-2023

Publication le : 04-10-2023